

ASSEMBLEE GENERALE DU DISTRICT DU SAMEDI 29 JUIN 2019 :
PRESENTATION DES MODIFICATIONS APPORTEES PAR THEMES

I) DEPARTEMENTAL 4 SENIORS en deux phases :

- Phase automne : x groupes de 5 ou 6 équipes (10 journées)
- Phase Printemps :
 - o 2 groupes de 6 équipes au premier niveau avec 6 accessions en D3.
 - o x groupes de 5/6 équipes au deuxième niveau (10 journées)

Application : saison 2019/2020.

II) OBLIGATIONS EDUCATEURS EN DEPARTEMENTAL 1 :

- Licence Educateur Fédéral + CFF3 certifié = préconisation « ligue BFC » pour la D1
- Application d'une sanction financière si non-respect de l'obligation.
- Sanction sportive : « néant ».
- Objectif : répondre progressivement à cette préconisation, un plus pour la structuration de nos clubs.

Application : saison 2019/2020.

III) CONSTITUTION GROUPE D2 :

- Principe retenu : nombre identique ou semblable d'équipes rétrogradées de D1 et d'accession D3 dans chaque groupe + mixage des équipes restant en D2

Application : saison 2019/2020.

- **REGLEMENTATION/EQUIPES DU MEME CLUB AU MEME NIVEAU SENIORS :**

- D1 et D2 : Non
- D3 : oui. Si un club refuse d'avoir en D3 une deuxième équipe (notamment pour situation géographique excentrée), il ne sera pas pénalisé la saison suivante s'il est en position d'accession.
- Rappel : un club refusant l'accession en D1 et D2 ne peut pas accéder la saison suivante.

Application : saison 2019/2020

IV) **ENTENTES EN SENIORS : (RAPPEL)**

- Les ententes en seniors sont autorisées aux niveaux Départemental D4 et Départemental 3
- Non possible aux niveaux Départemental 2 et Départemental 1 conformément aux règlements généraux.

V) **OBLIGATIONS D'EQUIPES DE JEUNES : SANCTIONS POUR NON RESPECT**

- Rappel des obligations :
 - Départemental 1 : une équipe à 11
 - Départemental 2 : une équipe à 8
 - Départemental 3 : une équipe à 4 ou 5
- Alignement de nos sanctions sur celles de la Ligue :
 - 1^{ère} année : sanction financière
 - 2^{ème} année : -3 pts et amende doublée
 - 3^{ème} année : rétrogradation et amende triplée
 - Montant de l'amende = 100€ (pour information : 120€ en Ligue)
- Le club accédant à un niveau supérieur bénéficiera d'une année dérogatoire automatique.

Durant cette année dérogatoire, le club concerné devra impérativement satisfaire aux obligations du niveau immédiatement inférieur.

Application : saison 2019/2020.

VI) **COUPES HAUTE-SAONE/TIRAGE : (RAPPEL)**

- Respect du tirage au sort avec deux règles :
 - o En cas d'écart de 2 niveaux = inversion des rencontres
 - o Lorsque les équipes sont du même niveau ou avec une division d'écart :

Inversion si le club tiré au sort en premier a reçu au tour précédent alors que le club tiré en second s'est déplacé. Un club exempt au tour précédent est considéré comme recevant.

- Pour les ½ finales : tirage au sort intégral (pas de modification apportée au règlement des coupes de Haute-Saône actuellement en vigueur)

VII) **COMPETITIONS U15 à 8 :**

- Une compétition U15 à 8 sera proposée pour l'automne 2019 à condition d'avoir un nombre d'équipes suffisant.
- Accompagner cette « compétition » en intégrant d'autres pratiques sur la phase automne.
- Pendant la phase automne, travailler avec les clubs concernés à la préparation de la phase « printemps » (passage à 11, recrutement d'autres équipes, autres pratiques, ...).

Application : saison 2019/2020.

VIII) **GRILLES POUR CONSTITUTIONS GROUPES D1 EN U15 et U18 :**

Voir documents annexes « critères accession U18 D1 pour la saison 2019/2020 » et « critères accession U15 D1 ».

Application : saison 2019/2020.

IX) **CATEGORIES FEMININES :**

- U8 à 4
- U11 à 5
- U13 à 8
- U16 à 8 (+ possibilité à 11 dès l'automne si au minimum 4 équipes)
- U18 à 8 et à 11
- Séniiores à 8 et à 11
- Objectif à moyen terme (2024?) : comme pour les garçons, U11, U13, U15 à 11, U 18 à 11 et séniiores à 11 ???

Application : saison 2019/2020.

X) **COMPETITION FEMININES A 8 AVEC DISTRICT DOUBS TERRITOIRE DE BELFORT :**

- Gestion administrative partagée, chaque district gérant deux catégories :
 - o District Doubs Territoire de Belfort : séniors et U18
 - o District Haute-Saône : U16 et U13
- Gestion U8 et U11 par chaque district.

Application : saison 2019/2020.